

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
Assurance qualité et Gouvernance universitaire
Ouvert du 19 mars au 25 mai 2020

DOCUMENT DE PRESENTATION

1. CADRE GÉNÉRAL

Dans le cadre de l'Initiative pour la Gouvernance dans le Nouvel Espace Universitaire Francophone ([IGNEUF](#)) et afin de répondre concrètement aux besoins des établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) en matière de qualité, l'AUF et le Réseau francophone des agences qualité pour l'enseignement supérieur (FrAQ-Sup) ont lancé en avril 2019 une enquête sur les pratiques et besoins en assurance qualité externe auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF dans le monde.

Pour la région Europe centrale et orientale (ECO) 61 établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF ont répondu à l'enquête, ce qui représente 47,6% sur un taux de réponse total de 20,3% pour l'intégralité des universités membres de l'AUF.

Une première analyse des résultats a permis de présenter les principaux constats et tendances des universités membres de l'AUF en ECO en matière d'assurance qualité en gouvernance universitaire.

Dans ce cadre, l'AUF en Europe centrale et orientale en collaboration avec l'Institut de la Francophonie pour la Gouvernance Universitaire (IFGU) lance un appel à manifestation d'intérêt qui vise à mieux identifier les actions concrètes les plus susceptibles de répondre aux besoins des universités de la région ECO en matière d'assurance qualité en gouvernance universitaire

2. OBJECTIFS

Le présent appel a pour vocation d'identifier les besoins des établissements membres en ECO en matière d'assurance qualité en gouvernance universitaire et se propose de :

- améliorer et moderniser les pratiques d'assurance qualité en gouvernance au sein des établissements membres de la région ECO ;
- contribuer à la performance de l'enseignement supérieur au niveau de la planification, du pilotage stratégique et de la gestion interne de l'assurance qualité ;
- accompagner les universités membres de l'AUF à mettre en place des outils nécessaires pour promouvoir la qualité de l'enseignement, de la recherche et de la gouvernance des établissements ;
- appuyer les universités à la mise en œuvre des politiques et des procédures administratives visant la démarche qualité ;
- faire évoluer les modes de gestion et d'organisation interne des universités par la mise en œuvre des systèmes d'assurance qualité interne ;
- aider les universités au partage et/ou à l'échange de bonnes pratiques de la gouvernance universitaire aux niveaux régional et international.

3. TYPE DE PROPOSITIONS VISÉES

Les manifestations d'intérêt en réponse à cet appel doivent être des propositions d'actions (séminaires, formations, colloques, conférences, missions d'expertise ...etc.) s'inscrivant dans les besoins de formation ou d'accompagnement en matière de planification, pilotage stratégique et gestion interne de l'assurance qualité qui visent à promouvoir la qualité de l'enseignement, de la recherche et de la gouvernance des établissements membres de l'AUF en ECO. Les propositions d'actions à réaliser peuvent également viser la dotation des universités d'outils nécessaires pour promouvoir la qualité de l'expertise et la capacité internationale d'intervention des acteurs francophones de l'assurance qualité, de l'évaluation et de l'accréditation.

Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt seront prioritaires les propositions des établissements qui visent à :

- identifier les thématiques venant en réponse aux priorités stratégiques de l'AUF et aux besoins exprimés dans l'enquête en Assurance Qualité Externe en matière d'assurance qualité en gouvernance universitaire ;

- mutualiser les activités entre plusieurs établissements de la région Europe centrale et orientale ;
- développer une vision stratégique des propositions : la perspective de générer des projets régionaux et/ou interrégionaux en gouvernance universitaire est fortement encouragée.

Les demandes d'actions pourraient se baser sur la synthèse des besoins de formation et/ou d'accompagnement des établissements en matière de planification, pilotage stratégique et gestion interne qui relève des résultats de l'enquête Assurance Qualité Externe réalisée en 2019, à savoir :

Besoins de formation

- Maîtrise des outils de planification stratégique
- Maîtrise des outils en matière de gestion interne de l'Assurance Qualité (AQ)
- Maîtrise des référentiels
- Autoévaluation, audit
- Renforcement des capacités des acteurs de l'AQ dans les établissements
- Mise à jour avec les nouvelles pratiques en AQ
- Formation aux bonnes pratiques européennes et échanges de bonnes pratiques/expériences

Besoins d'accompagnement :

- Appui aux cellules d'AQ
- Implémentation d'un système de management de la qualité
- Mise en œuvre de la politique /démarche qualité et des procédures administratives
- Utilisation des résultats produits par les systèmes d'Assurance Qualité Interne/Assurance Qualité Externe
- Définition d'indicateurs de qualité

4. ADMISSIBILITÉ

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux établissements membres de l'AUF en Europe centrale et orientale. Les établissements font parvenir leur(s) dossier(s) à la Direction de l'Agence universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale. Après vérification de la conformité des dossiers, ceux-ci sont soumis à une évaluation.

Conditions de candidature :

L'établissement qui formule une manifestation d'intérêt dans le cadre du présent appel doit :

- être une institution d'enseignement supérieur ou de recherche membre de l'AUF en ECO et être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- justifier de l'intérêt de l'établissement et des retombées académiques explicites de la mise en place d'actions d'assurance qualité en gouvernance universitaire
- soumettre le dossier de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées.

L'établissement doit déposer un dossier en ligne sur <https://formulaires.auf.org/>

5. MOYENS FINANCIERS

Les demandes d'actions devront inclure un budget prévisionnel nécessaire à la mise en œuvre des actions.

Le financement accordé par l'AUF varie en fonction de la taille et de l'envergure des propositions.

Les activités suivantes sont éligibles pour financement :

- Mise en place des formations et des séminaires ;
- Organisation de colloques et de conférences ;
- Frais liés à l'expertise (évaluation des programmes d'enseignement, accréditation des établissements, élaboration d'outils ...etc.)

La durée de financement des actions demandées ne peut pas dépasser le **31 décembre 2020**.

6. CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour être complet le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Formulaire de candidature dûment complété à remplir obligatoirement en ligne : <https://formulaires.auf.org/> (*création de compte utilisateur requise*)
- Le descriptif de l'action à mettre en place
- Le budget prévisionnel de l'action
- Lettre d'intention de la part de la plus haute autorité de l'établissement en précisant le type de cofinancement, le cas échéant

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

Tout autre document considéré utile peut être ajouté au dossier.

7. CALENDRIER

19 mars 2020 – Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt

25 mai 2020 – Clôture de l'appel

26 mai – 15 juin 2020 – Analyse des manifestations d'intérêt

16 juin 2020 – Publication des résultats

Juillet – décembre 2020 – Mise en place des actions retenues